

FICHE CONSEIL

JUILLET 2016

Porteur de projet touristique Côte-d'Or Tourisme



Un label certifie la qualité d'une prestation touristique selon des chartes de qualité spécifiques. Le label permet d'adapter le plus rapidement possible ses produits aux besoins de la demande.

Rejoindre un label, c'est donc une garantie supplémentaire de répondre aux critères de confort, d'équipement et de services souhaités par vos clients.

En étant titulaire d'un label de qualité, vous bénéficiez :

- de la notoriété de ce dernier,
- de supports en matière de communication et de promotion (brochure, site Internet)

et dans certains cas :

- d'une aide à la commercialisation
- d'un soutien juridique et de contrats-type (location, état des lieux etc.)
- de modèles de documents types (contrats de locations, états descriptifs, états des lieux...);

Retrouvez dans cette fiche conseil les principaux labels.



JE VEUX ADHERER A UN LABEL

SOMMAIRE

1/ Les labels ou marques multi-filières

- ◆ Qualité Tourisme
- ◆ Tourisme & Handicap
- ◆ Accueil Vélo
- ◆ Vignobles & Découvertes
- ◆ Bienvenue à la Ferme
- ◆ Accueil Paysan
- ◆ La marque Parc
- ◆ La clef verte
- ◆ Ecolabel européen
- ◆ Maisons des illustres
- ◆ Jardins remarquables

2/ Spécifiques aux collectivités locales

- ◆ Destination pour tous
- ◆ Villes et Villages fleuris
- ◆ Station verte de vacances
- ◆ Villes et Pays d'Art et d'Histoire
- ◆ Les plus beaux villages de France
- ◆ Les plus beaux détours de France
- ◆ Villes et métiers d'art
- ◆ Petites cités de caractères

3/ Spécifiques aux hôtels

- ◆ HotelCert
- ◆ Logis

4/ Spécifiques aux locations de vacances et aux chambres d'hôtes

- ◆ Gîtes de France
- ◆ Clévacances
- ◆ Fleurs de Soleil

5/ Spécifiques aux campings

- ◆ Camping qualité
- ◆ Chalets découverte

Avant de débiter votre projet, consultez la fiche conseil « *Mon projet touristique : Mode d'emploi* » dans la rubrique « Mode d'emploi » dans « Je suis porteur d'un projet touristique ».

1/ Les labels ou marques multi-filières

▪ Qualité Tourisme

Afin de toujours mieux recevoir la clientèle et d'améliorer la qualité des prestations touristiques en France, l'Etat a créé la marque Qualité Tourisme™.

Cette marque sélectionne et fédère sous un même symbole les démarches qualité engagées dans l'hôtellerie, les résidences de tourisme, les villages de vacances, les campings, la restauration, les cafés et brasseries, les agences de locations saisonnières, les offices de tourisme, les lieux de visite et les activités de pleine nature.



A quoi s'engagent les professionnels du tourisme français ?

Qualité de l'accueil et des services, professionnalisme, valorisation des ressources locales figurent parmi les valeurs essentielles de la marque.

Les professionnels qui affichent la marque Qualité Tourisme™ s'engagent à offrir :

- un accueil chaleureux
- un personnel attentif
- la maîtrise des langues étrangères
- des prestations personnalisées
- des informations claires et précises
- une propreté et un confort assurés
- la découverte d'une destination
- l'avis du consommateur pris en compte.

Quelles sont les garanties apportées par la marque Qualité Tourisme™ ?

Pour obtenir la marque Qualité Tourisme™, le prestataire doit suivre avec succès une démarche qualité conforme aux Engagements Nationaux de Qualité qui représentent les exigences essentielles à la satisfaction du client.

En 2016, 48 établissements côte-d'oriens affichent la marque Qualité Tourisme.

Pour plus d'informations : visitez le site www.entreprises.gouv.fr/qualite-tourisme

▪ Tourisme & Handicap

Le label national Tourisme & Handicap permet de donner aux personnes en situation de handicap une information fiable, homogène et objective sur l'accessibilité des sites et des équipements touristiques, et ce pour les **quatre grands types de handicap : auditif, mental, moteur, visuel.**



C'est une marque de qualité de l'accueil pour ces clientèles spécifiques, validant une démarche volontaire du gestionnaire d'adaptation à l'accueil de 2, 3 ou 4 types de handicaps. Il permet de donner une information fiable sur l'accessibilité des lieux de vacances ou de loisirs, visualisée par un pictogramme correspondant aux 4 types de handicaps et de promouvoir une offre touristique accessible à tous.

La démarche de labellisation est ouverte à tous les professionnels du tourisme :

- **les hébergements** (hôtels, villages de vacances, maisons familiales, chambres d'hôtes, résidences de tourisme, locations de meublés et de gîtes, campings...)
- **la restauration** (restaurants, bars, brasseries, fermes auberges...)
- **les sites touristiques** (monuments, musées, salles d'exposition, châteaux, sites remarquables, jardins...)
- **les sites de loisirs** (parcs à thèmes, équipements sportifs et récréatifs, piscines, bases de loisirs, salles de sport, salles de spectacles...)

L'obtention de ce label reste d'actualité, au-delà loi sur l'accessibilité, car il est gage d'un service de qualité. Il ne répond pas simplement à une norme. Il mettra ainsi en lumière les établissements offrant des services plus à destination de la clientèle en situation de handicap.

En Côte-d'Or, 24 prestations sont labellisées Tourisme & Handicap en 2016.

Pour plus d'informations : consultez la fiche conseil sur l'accessibilité ainsi que le site www.tourisme-handicaps.org et www.entreprises.gouv.fr/marques-nationales-tourisme/presentation-tourisme-et-handicap

▪ Accueil Vélo

La marque Accueil Vélo est développée à l'échelon national. L'objectif est de fédérer une offre homogène et identifiable des services adaptés aux touristes à vélo. La marque engage les professionnels à proposer un accueil et des services adaptés aux touristes à vélo. Elle permet aux cyclotouristes d'identifier les établissements et les lieux adaptés à la pratique du tourisme à vélo, et de bénéficier ainsi d'un accueil et de services appropriés.



Qui peut adhérer à la marque ?

- Les hébergements touristiques
- Les loueurs professionnels de vélo
- Les offices de tourisme et syndicats d'initiative
- Les sites de visite et de loisirs

Les conditions d'adhésion :

Vous devez être situé à moins de 5 km d'un itinéraire cyclable balisé et sécurisé (répondant au cahier des charges national des véloroutes et voies vertes) et répondre à des critères et caractéristiques précis. L'adhésion à la marque Accueil vélo est soumise à participation financière de 200 € pour trois ans.

En 2016, la marque Accueil Vélo regroupe 40 prestations en Côte-d'Or.

Pour plus d'informations : consultez la fiche conseil sur le cyclotourisme ainsi que le site www.le-tour-de-bourgogne-a-velo.com. N'hésitez pas à contacter Côte-d'Or Tourisme, l'Agence de Développement Touristique de Côte-d'Or, pour un conseil technique ou pour une visite de contrôle.

▪ Vignobles & Découvertes

Le label Vignobles & Découvertes vise à promouvoir le tourisme sur le thème du vin et de la vigne. Il est attribué, pour une durée de 3 ans, par les ministres chargés du tourisme et de l'agriculture, après recommandation du Conseil Supérieur de l'Oenotourisme, à une destination à vocation touristique et viticole proposant une offre de produits touristiques multiples et complémentaires (hébergement, restauration, visite de cave et dégustation, musée, événement,...) et permettant ainsi au client de faciliter



l'organisation de son séjour et de l'orienter sur des prestations qualifiées et de qualité.

Le label Vignobles & Découvertes correspond à une marque collective, la marque Vignobles & Découvertes dont la gestion, la procédure d'attribution et de renouvellement ainsi que la protection sont encadrées par un règlement d'usage.

Pour les professionnels du tourisme et de la viticulture, la marque permet :

- d'améliorer la lisibilité de l'offre qui reste difficile d'accès compte tenu de la multiplicité des produits et des appellations ;
- d'accroître la fréquentation et la consommation touristique grâce à ce facteur d'attractivité ;
- et de développer le débouché tourisme pour la filière viticole.

En 2016, plus de 300 prestations sont labellisées Vignobles & Découvertes en Côte-d'Or sur les destinations de Beaune, de Corton en Montrachet et de Dijon-Côte de Nuits.

Pour plus d'informations : consultez la fiche conseil sur l'oenotourisme ainsi que le site www.atout-france.fr/label-vignobles-decouvertes. Pour un conseil technique ou une labellisation en Côte-d'Or, n'hésitez pas à contacter l'Agence de Développement Touristique.

▪ Climats du vignoble de Bourgogne - Patrimoine mondial de l'Unesco



A la suite de l'inscription des Climats du vignoble de Bourgogne au Patrimoine mondial de l'Unesco le 4 juillet 2015, un règlement de l'usage de l'emblème a été mis en place.

Pour plus d'informations concernant les usages : consultez le site de l'association des Climats du Vignoble de Bourgogne www.climats-bourgogne.com

▪ Bienvenue à la Ferme

Le réseau "Bienvenue à la Ferme" est composé :

- plus de **6 000 agriculteurs adhérents**
- de **relais "Bienvenue à la Ferme" régionaux et départementaux** qui, dans chaque département et dans une vingtaine de régions, conseillent les agriculteurs dans leur activité, garantissent la qualité des produits et activités, aident à l'installation, assurent la promotion de la marque...
- et d'un **service des Chambres d'Agriculture France** qui a pour objectifs le développement de la marque "Bienvenue à la Ferme", le développement de partenariats, la communication nationale de la marque, l'animation des relais...



Quatre segments regroupent l'offre Bienvenue à la ferme : Vente de produits fermiers, restauration, séjours et loisirs.

L'adhésion au réseau "Bienvenue à la Ferme" concerne les exploitants agricoles à titre principal, en activité et ayant un projet de diversification en agritourisme.

Il vous suffit de prendre contact avec **le technicien agritourisme de votre Chambre d'agriculture ou du relais Bienvenue à la ferme de votre département**. Après un diagnostic de l'exploitation, ce dernier vous conseillera, vous accompagnera dans vos démarches jusqu'à la réalisation de votre projet.

En signant la charte "Bienvenue à la Ferme", vous pourrez utiliser la marque et le logo "Bienvenue à la Ferme" pour votre communication et votre signalisation, bénéficier du suivi du technicien du réseau,

participer aux actions de promotion mises en place par les relais (guides, marchés, manifestations, journées portes ouvertes, drive,...) et enfin être présents sur ce site.

En 2016, ce sont 60 producteurs côte-d'oriens adhérents au réseau « Bienvenue à la Ferme », dont 3 d'entre eux sont identifiés « Ferme auberge », 6 « magasins fermiers », 6 « fermes pédagogiques », 1 « camping à la ferme », 4 chambres d'hôtes, 4 gîte à la ferme.

Pour plus d'informations : consultez la fiche conseil sur la gastronomie et les produits du terroir et le site www.bienvenue-a-la-ferme.com

▪ Accueil paysan

Le label « Accueil Paysan » est attribué aux personnes vivant en milieu rural et qui souhaitent faire découvrir leurs activités agricoles et leur cadre de vie.



En 2016, 3 structures sont labellisées « Accueil Paysan » en Côte-d'Or.

Pour plus d'informations : consultez le site de la fédération nationale Accueil Paysan www.accueil-paysan.com

▪ La marque Parc (parc régionaux)

Les parcs naturels régionaux ont la possibilité de signer les produits, services ou savoir-faire d'un logo propriété du Ministère de l'environnement et du Développement Durable. Ce logo indique que les produits services ou savoirs-faires concernés sont issus d'activités respectant les trois valeurs des Parc naturel régionaux : environnement préservé, dimension humaine, et territoire vivant, par une approche globale des entreprises signataires.



A chaque produit, service ou savoir faire correspond une charte qui est élaborée par une équipe de travail constituée de professionnel, de techniciens compétents, et qui est instruite par un technicien du Parc naturel régional du Morvan.

Les chartes proposent un engagement des professionnels à respecter les valeurs de la Marque parc. Elles sont l'objet d'un plan de contrôle qui permet la vérification du respect de ces caractéristiques techniques.

A ce jour, dix produits peuvent bénéficier de la marque "Produit du Parc naturel régional du Morvan" sur le territoire du Parc : miel, bovin, ovin, volaille, fromage et produit laitier, escargot, lait de jument, jus de pomme, vin de Vézelay, fruits frais et transformés.

Pour plus d'informations : consultez la fiche conseil sur la gastronomie et les produits du terroir et le site www.parc dumorvan.org

▪ La Clef Verte

La Clef Verte est un label international volontaire attribué chaque année par un jury indépendant à l'ensemble du secteur de l'hébergement touristique écologique: hôtels, campings, gîtes, chambres d'hôtes, résidences de tourisme, auberges de jeunesse, restaurants. Les critères de sélection sont axés sur la politique environnementale, la gestion de l'eau, des déchets, de l'énergie, des achats responsables, du cadre de vie et de la sensibilisation à l'environnement.



En 2016, 1 camping est labellisé « La Clef Verte » en Côte-d'Or : le camping de Saulieu.

Pour plus d'informations : consultez le site www.laclefverte.org

▪ Ecolabel européen

Il s'agit du seul label écologique officiel reconnu à l'échelle européenne. Créé en 1992, il est délivré en France par AFNOR Certification, organisme indépendant et il est valable dans tous les pays européens. Il est basé sur le volontariat et s'adresse à toutes les entreprises qui souhaitent s'engager dans cette démarche. Ce label écologique communautaire repose sur un principe global qui prend en considération le cycle de vie du produit à partir de l'extraction des matières premières, la fabrication, la distribution, et l'utilisation jusqu'à son recyclage ou son élimination après usage.



Pour plus d'informations : consultez le site www.ecolabels.fr

▪ Maisons des Illustres

Le ministère de la Culture et de la Communication a créé le label : "Maisons des Illustres". Au total, 111 maisons sont labellisées. Toutes conservent et transmettent la mémoire de femmes et d'hommes qui les ont habitées et se sont illustrés dans l'histoire politique, sociale et culturelle de la France.



Le label « Maisons des Illustres » a été instauré pour mettre en valeur cet ensemble patrimonial et l'originalité de cette forme d'action culturelle. Il est attribué aux maisons qui sont ouvertes au public au moins 40 jours par an et dont le but n'est pas principalement commercial. Les visiteurs devront y trouver des formes variées d'accompagnement à la visite et un programme culturel. L'existence d'aides à la visite à l'intention des visiteurs en situation de handicap est souhaitable.

En Côte-d'Or, 2 sites sont classés Maisons des Illustres, le Musée Buffon et Château de Bussy-Rabutin.

Pour plus d'informations : consultez le site www.culture.fr/Actualites/Architecture-Patrimoine/Maisons-des-Illustres-nouveau-label-du-ministere-de-la-Culture-et-de-la-Communication

▪ Jardin remarquable

Ce label d'État est accordé pour une durée de 5 ans aux parcs et jardins ouverts au public qui présentent un grand intérêt sur le plan de l'histoire, de l'esthétique ou encore de la botanique. Cet intérêt doit se doubler d'un entretien exemplaire, respectueux de l'environnement, ainsi que d'un accueil attentif du visiteur.

À la demande de leurs propriétaires, les jardins labellisés peuvent bénéficier d'une signalisation routes et autoroutes, selon le même processus que les édifices protégés au titre des monuments historiques.

En Côte-d'Or, 8 jardins sont classés Jardin remarquable en 2016.



Pour plus d'informations : consultez le site www.parcsetjardins.fr/recherche-remarquables.php

2/ Les labels ou marques spécifiques aux collectivités locales

▪ Destination pour tous

Dans la continuité du label « Tourisme et Handicap », le label « Destination pour tous » vient, cette fois, accompagner les territoires dans la réalisation d'objectifs de mise en accessibilité fixés par la loi du 11 février 2005. Il a pour objectif de valoriser les territoires proposant une offre cohérente globale, intégrant l'accessibilité des sites touristiques, mais facilitant aussi la vie quotidienne et l'ensemble des déplacements sur le territoire concerné.



Il garantit une offre globale et permanente, variée et de qualité qui englobe les prestations touristiques, les services à la vie quotidienne et les déplacements en s'engageant à la développer sur trois aspects essentiels que sont :

- **les prestations touristiques** : hébergement, restauration, activités et équipements culturels, activités et équipements sportifs et de loisirs, activités de pleine nature...
- **les services de la vie quotidienne** : commerces de proximité, services de soin, d'aide et d'accompagnement, services ouverts au public ;
- **les déplacements** : cheminements pour arriver sur le territoire et au sein de celui-ci, accessibilité des services et des infrastructures de transport, mise en accessibilité de la voirie...

Le label est attribué pour trois ans et les territoires doivent avoir développé une offre d'accessibilité pour au moins deux familles de handicap et s'engager à l'élargir pendant la durée de leur labellisation.

Pour plus d'informations : consultez le site www.tourisme-handicaps.org/destination-pour-tous

▪ Villes et villages fleuris

Le label « Villes et Villages Fleuris » a été créé il y a plus de 50 ans ; il récompense les actions menées par les collectivités locales en faveur d'un patrimoine végétal et naturel propice à l'amélioration du cadre de vie.

En Côte-d'Or, 61 villes et villages détiennent ce fameux label en 2016.



Pour plus d'informations : consultez le site www.villes-et-villages-fleuris.com et contactez Côte-d'Or Tourisme, l'Agence de Développement Touristique de Côte-d'Or.

▪ Station verte de vacances

La Fédération Française des Stations Vertes de Vacances et des Villages de Neige a pour but de contribuer à l'organisation du tourisme à la campagne et à la montagne. Elle a pour mission de labelliser, d'accompagner, de promouvoir et de représenter les communes touristiques de petite et moyenne taille, autour d'une même vision du tourisme, axée sur une offre de séjours et de loisirs de type nature.



Quelques critères de la charte commune : un minimum de 200 lits touristiques, 2 types d'hébergements différents, un office de tourisme, un lieu de baignade, des randonnées et des loisirs nature, des commerces et des services, des animations, festivités et événements.

En Côte-d'Or, 17 communes sont labellisées « Station verte de vacances » en 2016.

Pour plus d'informations : consultez le site www.stationverte.com

▪ Villes et Pays d'art et d'histoire

Le Ministère de la culture et de la communication assure, dans le cadre d'un partenariat avec les collectivités territoriales, la mise en œuvre d'une politique de valorisation du patrimoine et de sensibilisation à l'architecture, concrétisée par l'attribution du label "Ville ou Pays d'art et d'histoire".

Il qualifie des territoires, communes ou regroupements de communes qui s'engagent dans une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation et de soutien et à la qualité architecturale et du cadre de vie. Il s'agit donc d'intégrer dans la démarche tous les éléments qui contribuent à l'identité d'une ville ou d'un pays riche de son passé et fort de son dynamisme.



Cette démarche volontaire se traduit par la signature d'une convention « Ville d'art et d'histoire » ou « pays d'art et d'histoire », qui définit des objectifs précis et comporte un volet financier :

- sensibiliser les habitants à leur cadre de vie et inciter à un tourisme de qualité ;
- initier le jeune public à l'architecture, au patrimoine et à l'urbanisme ;
- présenter la ville ou le pays dans un Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine.

En Côte-d'Or, Dijon est labellisée « Ville d'art et d'histoire » et le Pays Auxois Morvan Côte-d'orient est, quant à lui, labellisée « Pays d'art et d'histoire ».

Pour plus d'informations : consultez le site www.vpah.culture.fr

▪ Les Plus Beaux Villages de France

Depuis sa création, l'association « Les Plus Beaux Villages de France » qui compte 153 villages répartis dans 21 régions et 68 départements, a ancré sa stratégie autour de trois valeurs :

- préserver et valoriser la qualité du patrimoine des villages ;
- accroître leur notoriété tout en maîtrisant leur fréquentation ;



- favoriser ainsi leur développement économique.

La Côte-d'Or compte 2 villages labellisés : Châteauneuf-en-Auxois et Flavigny-sur-Ozerain.

Pour plus d'informations : consultez le site www.les-plus-beaux-villages-de-france.org

▪ Les Plus Beaux Détours de France



Toutes les villes adhérentes doivent répondre à des critères rigoureux de sélection qui ont pour but la capacité et la volonté de figurer parmi les lieux d'accueil les plus beaux de France. Les exigences sont destinées à garantir un art de vivre. La ville doit compter entre 2000 à 20 000 habitants, être à l'écart des grands axes routiers, posséder un patrimoine monumental et des bâtiments classés ou inscrits aux monuments historiques, avoir une capacité d'accueil hôtellerie permanente, abriter un office de tourisme ouvert toute l'année...

En Côte-d'Or, une commune est labellisée « Les plus beaux détours de France ». Il s'agit de Châtillon-sur-Seine.

Pour plus d'informations : consultez le site www.plusbeauxdetours.com

▪ Villes et Métiers d'Art

Créé à l'initiative d'élus locaux à l'occasion de rencontres avec des professionnels soucieux de promouvoir toute la richesse et la diversité des métiers d'art dans leur ville, le label Ville et Métiers d'Art regroupe une sélection de 69 membres qui souhaitent mettre en avant l'excellence et l'authenticité de leur commune.



Pour plus d'informations : consultez le site www.vma.asso.fr/vma.html

▪ Petites cités de caractère

Le concept de Petites Cités de Caractère est né au milieu des années 70 pour valoriser des communes atypiques, à la fois rurales par leur implantation, leur population limitée, et urbaines par leur histoire et leur patrimoine.

Le projet des Petites Cités de Caractère est, dans ces communes, de fédérer les différents acteurs autour d'un objectif : la sauvegarde du patrimoine comme levier de développement des territoires.



Pour plus d'informations : consultez le site www.petitescitesdecaractere.com

3/ Les labels ou marques spécifiques aux hôtels



▪ HotelCert

HotelCert est une démarche qualité volontaire initiée par l'Assemblée Française des Chambres de Commerce et d'Industrie et par l'Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie, en partenariat avec AFNOR certification.

Cette démarche qualité repose sur le principe de l'amélioration continue : l'objectif n'est pas uniquement de correspondre à des critères « standards », mais de permettre à l'entreprise d'améliorer en permanence la qualité de ses prestations et de professionnaliser ses équipes.

Les valeurs fondamentales s'appuient sur les 7 engagements mis en valeur par la démarche : le sourire, la disponibilité, les informations pratiques et touristiques, la tranquillité, la propreté, une bonne literie et la qualité contrôlée.

En Côte-d'Or, un établissement est certifié HotelCert en 2016 : La Maison d'Olivier Leflaive à Puligny-Montrachet.

Pour plus d'informations : consultez le site www.hotelcert.com

▪ Logis

La marque « Logis » a pour vocation de promouvoir et de commercialiser des établissements de qualité. Le réseau regroupe les hôtels indépendants adhérant à une charte de qualité qui privilégie le confort de l'établissement, la qualité de la table et de l'accueil, ainsi que le charme de l'environnement.



Le classement s'échelonne de 1 à 3 cheminées ou Logis d'Exception pour l'hébergement et de 1 à 3 cocottes ou Table Distinguée pour les restaurants.

Les principales valeurs de la démarche s'appuient sur 4 piliers forts ;

- Un accueil personnalisé et chaleureux
- Un hébergement confortable et moderne
- Une restauration de qualité et d'inspiration régionale
- L'invitation à la découverte de la région et de ses richesses.

En 2015, ont été lancées Maison by Logis et Insolite by Logis.

- Maison by Logis propose des villas, des appartements, des gîtes etc... pour des séjours plus longs, en famille ou entre amis, en toute liberté (vous pouvez cuisiner chez vous) mais avec les services hôteliers Logis (ménage et lits faits à votre arrivée, produits d'accueil) et le petit-déjeuner à la carte.
- Insolite by Logis propose des cabanes, des bulles, des roulottes etc... pour des séjours inattendus, hors du temps et plein de surprises mais avec tous les services Logis (ménage et lits faits à l'arrivée, produits d'accueil) et le petit-déjeuner à la carte.

En Côte-d'Or, 40 établissements arborent la marque Logis en 2016.

Pour plus d'informations : consultez le site www.logishotels.com

4/ Les labels ou marques spécifiques aux locations de vacances et chambres d'hôtes

▪ Gîtes de France

Le label « Gîtes de France » compte aujourd'hui sur tout le territoire métropolitain et outre-mer :

- 47 725 gîtes
- 8 721 maisons d'hôtes
- 1 553 gîtes groupes
- 431 campings et locations de chalets
- 87 gîtes d'enfants



Les différentes formules

Le gîte : 1 à 5 épis

C'est une maison ou appartement de vacances indépendants, en ville ou à la campagne, qui se loue à la semaine, du samedi au samedi, en week-end, du vendredi soir au dimanche soir, ou en court-séjour. Le gîte est idéal pour se retrouver en famille ou entre amis.

La chambre d'hôtes : 1 à 5 épis

Des particuliers ouvrent leur maison ou appartement (maison traditionnelle, contemporaine, appartement, château, gentilhommière, ...), avec un maximum de 5 chambres, pour une ou plusieurs nuits avec petits-déjeuners compris.

Le gîte de groupe : 1 à 5 épis

Ce sont des gîtes de grande capacité (à partir de 10 personnes)

Le gîte de groupe est un hébergement en gestion libre, entre amis ou pour des réunions de famille. Que vous soyez 10, 20, 30 ou plus...

Les campings déclarés (20 campeurs – 6 emplacements maximum) : 1 à 5 épis

La labellisation « Prévert » s'adresse aux campings déclarés, aux aires naturelles de camping, aux campings classés, ainsi qu'aux parcs résidentiels de loisirs.

Autres thèmes :

Des séjours de charme en gîte rural ou chambres d'hôtes

Différentes formules thématiques : séjour « Panda », pêche, Eco-gîtes, Insolite, Charme, City Break, gîtes accessibles pour tous, etc.

En 2016, en Côte-d'Or, ce sont 391 gîtes, 13 gîtes de groupes et 134 chambres d'hôtes (propriétaires) qui sont labellisés « Gîtes de France ».

Pour plus d'informations : consultez le site www.gites-de-france-cotedor.com

▪ Clévacances

« Clévacances » est un label national existant qui regroupe plus de 20 000 hébergements référencés sur son site et attestant de la qualité générale pour la location saisonnière en France.



Il a pour but de :

- Former ses adhérents aux démarches de démarrage de projet et de gestion quotidienne de leur structure ;
- Mieux sécuriser le client par un réseau de qualité ;

- Répondre à ses attentes et simplifier la relation contractuelle avec les loueurs.

Pour plus d'informations : consultez le site www.clevacances.com

▪ Fleurs de Soleil

Le label Fleurs de Soleil (ISO 9001/2008) qualifie l'hébergement en chambre d'hôte avec mise à disposition d'une ou plusieurs chambres avec sanitaires privatifs dans le lieu de la résidence principale. Le service comprend obligatoirement et forfaitairement la nuit et le petit-déjeuner. L'activité doit être conforme aux règles édictées en la matière par le Ministère du Tourisme.

En octobre 2014, le label s'est ouvert à la labellisation des meublés de tourisme.



Les propriétaires adhèrent à une charte de qualité prenant en compte le confort, l'environnement et l'accueil. Le label met l'accent sur :

- l'aspect qualitatif, les bonnes conditions d'environnement et de confort,
- la personnalisation des chambres,
- l'accueil et le temps consacré aux visiteurs.

En 2016, 2 chambres d'hôtes sont labellisées « Fleurs de Soleil » en Côte-d'Or.

Pour plus d'informations : consultez le site <http://fleursdesoleil.fr>

5/ Les labels ou marques spécifiques aux campings

▪ Camping Qualité

Camping Qualité est une démarche volontaire et accessible à tous les campings, privés ou municipaux, petits et grands, quels que soient leur classement et leur situation géographique.

Deux objectifs sont souhaités par cette démarche :

- que tous les campings français, quelle que soit leur taille, leur catégorie ou leur situation géographique puissent y souscrire,
- que cette démarche accompagne le développement qualitatif de l'hôtellerie de plein air française.



La charte **Camping Qualité** répond aux attentes et aux exigences de qualité de prestations et de services communes aux consommateurs et aux professionnels. Elle permet aux professionnels d'améliorer sans cesse la qualité de leurs prestations.

Elle garantit aux consommateurs la **qualité de leurs vacances**, quelle que soit la taille ou la catégorie du camping choisi, tout en leur conservant un vaste choix de destinations, de tarifs et de styles de vacances (animées, calmes, balnéaires, à la montagne, dans l'intérieur, près des villes...).

Elle apporte aux organismes de promotion touristique la certitude d'appuyer leurs actions sur un **réseau de campings** de qualité.

En Côte-d'Or, 2 camping est adhérent à la charte Camping Qualité en 2016, le camping du lac de Panthier et le camping de Saulieu.

Pour plus d'informations : consultez le site www.campingqualite.com

▪ CAMPÔ DECOUVERTE

Campô Découverte est la nouvelle marque de la centrale de réservation Chalets Découverte. Chalets Découverte est une association agréée par le Ministère en charge du Tourisme, qui regroupe 80 destinations en France, 100 % dédiées au tourisme rural.



L'association est aux côtés des campings pour :

- **commercialiser l'offre** (centrale de réservation),
- **développer/diversifier la clientèle** (prospection et promotion),
- **accroître leur visibilité** (référencement, mise en avant des atouts touristiques),
- **leur faire bénéficier de son expertise** en matière de développement des sites (aménagement et management de site, recrutement et formation du personnel saisonniers, veille).

Chalets Découverte est née d'une conviction : un camping est **au service du développement local** et du renforcement du lien social : retombées économiques, fédération des acteurs locaux (artisans, commerçants), développement du loisir sportif, vivre-ensemble...

En Côte-d'Or, 1 camping est adhérent au réseau « Chalets Découverte » en 2016 : le Camping Les Treilles de Montbard.

Pour plus d'informations : consultez le site www.chalets-decouverte.com

collectif tourisme

Bourgogne

